Comment restaurer son petit patrimoine rural ?

Vous êtes nombreux à posséder sur votre propriété, un oratoire, une chapelle … ces petits édifices qui font la richesse patrimoniale de l'Avesnois, mais qui sont aussi bien souvent perçus comme un élément supplémentaire à entretenir.

Au moment d'entreprendre des travaux sur ce patrimoine, il convient de s'inspirer des techniques des anciens, c'est important surtout dans le domaine de la restauration. L'important est de perpétuer leur savoir-faire, tout en utilisant les outils d'aujourd'hui. On privilégiera la réutilisation d'une brique que l'on vient de démonter, c'est mieux pour l'aspect visuel, mais aussi l'utilisation de la chaux, qui laisse respirer le mur et présente une meilleure durabilité dans le temps.

Prendre soin du patrimoine bâti c'est l'entretenir, le restaurer. Comment je m'y prends ? A qui je m'adresse ?

Tout d'abord, il est nécessaire de prendre en compte l'édifice et ses abords. Le tout étant indissociable. Ensuite un temps d'observation, de relevés et de recherches documentaires est indispensable afin de définir les interventions prioritaires (mise hors d'eau du bâtiment). Il faudra aussi effectuer les démarches administratives nécessaires et trouver d'éventuels financements.

Dans un premier temps, n'hésitez pas à prendre contact avec Emmanuel Cazier, chargé de mission patrimoine bâti, habitat durable au Parc naturel régional de l'Avesnois (emmanuel.cazier@parc-naturel-avesnois.com Tél : 03 27 14 90 89). Il vous conseillera sur les travaux à entreprendre, il vous orientera dans les démarches administratives et la recherche de financements auprès d'organismes compétents. (La Fondation du Patrimoine…)

Bon à savoir :

La **Fondation du patrimoine**, grâce à son label, permet à un propriétaire privé détenteur d'un bien immobilier présentant un intérêt patrimonial et non protégé au titre des monuments historiques, de bénéficier de déductions fiscales pour des travaux de sauvegarde ou de restauration. La Fondation du patrimoine est le seul organisme habilité par le Ministère des Finances à octroyer un label ouvrant droit à déduction fiscale et une aide financière.

Le Parc naturel régional de l'Avesnois – cour de l'abbaye 59550 Maroilles.
Tel : 03 27 77 51 60 - contact@parc-naturel-avesnois.fr.
Vous souhaitez en savoir plus sur les actions et missions du Parc : www.parc-naturel-avesnois.fr
photo ©PNRA